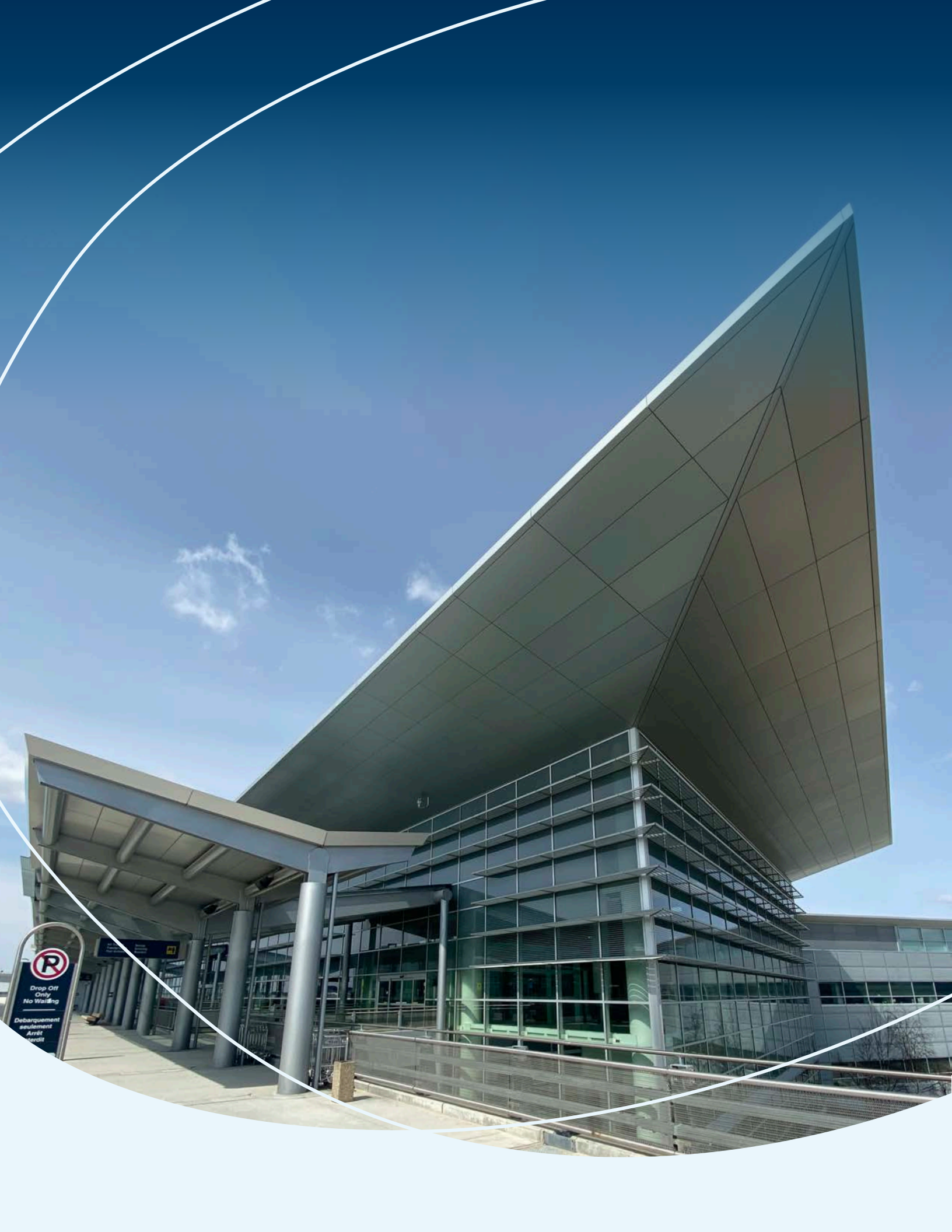


# RAPPORT FINANCIER 2021



WINNIPEG  
AIRPORTS AUTHORITY



**P**  
Drop Off  
Only  
No Waiting  
Debarquement  
seulement  
Arrêt  
interdit

# TABLE DES MATIÈRES

Analyse financière 2021	4
États financiers consolidés	8
Notes annexes	16



# ANALYSE FINANCIÈRE 2021

(en milliers de dollars canadiens)	2017	2018	2019	2020	2021
Produits	128 529 \$	138 436 \$	139 781 \$	66 232 \$	75 139 \$
Charges d'exploitation <sup>1</sup>	62 262	60 593	62 983	50 250	46 909
Loyer foncier	8 688	9 471	9 730	535	-
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement	57 579	68 368	67 068	15 447	28 230
Amortissement	31 476	30 055	30 503	32 784	35 179
Bénéfice (perte) net	(6 465)	5 552	3 449	(40 296)	(34 211)
Dépenses d'investissement	24 323	22 897	56 981	10 620	8 503

<sup>1</sup> – Charges d'exploitation excluant les loyers fonciers et l'amortissement.

Le présent rapport de gestion porte sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. », la « Société » ou « AAW ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020. Les états financiers fournissent des renseignements supplémentaires sur certaines questions qui peuvent ou non être abordées dans le présent rapport de gestion.

## Profil de la Société

La Société est une administration aéroportuaire canadienne et une société sans capital actions constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Société est autorisée à gérer et à exploiter les aéroports de la région de Winnipeg sur une base commerciale, à fixer les frais d'utilisation et à aménager et améliorer les installations. Conformément à ce mandat, la Société gère et exploite actuellement l'aéroport international James Armstrong Richardson de Winnipeg (« YWG ») aux termes d'un bail foncier conclu avec le gouvernement fédéral en décembre 1996 (le « bail foncier »). La Société exerce également des activités connexes à l'extérieur de ces lieux loués.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La Société présente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »), une mesure financière qui n'a pas de signification normalisée selon les IFRS et qui pourrait donc ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le BAIIA fournit des informations supplémentaires et ne doit pas être utilisé comme substitut à d'autres mesures de performance préparées conformément aux IFRS. La direction utilise le BAIIA comme indicateur pour évaluer la performance d'exploitation continue.

## Résultats d'exploitation

La pandémie mondiale de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur les résultats d'exploitation de la Société, car les restrictions de voyage en cours, les exigences de

test et les mesures de santé publique ont comprimé la demande pour les voyages en avion. La vaccination de masse contre la COVID-19, qui a donné lieu à une baisse du nombre de cas et à un assouplissement des exigences en matière de déplacements, a entraîné une augmentation du trafic vers la fin de l'exercice, une proportion de 42 % du volume total de passagers pour 2021 ayant été enregistrée au quatrième trimestre. Cependant, le variant Omicron a eu une incidence sur cette évolution favorable et a réduit la demande pour les voyages en avion pendant le temps des fêtes et au début de 2022. Des signes encourageants de reprise apparaissent, mais étant donné la nature sans précédent de la pandémie de COVID-19, il existe encore une incertitude quant au moment où le volume du trafic aérien reviendra à la normale.

Les résultats d'exploitation de YWG sont principalement tributaires des volumes de passagers, le fret représentant une part de plus en plus importante des activités. En 2021, les vols de passagers commerciaux à Winnipeg ont diminué de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le trafic passagers total pour 2021 s'est établi à 1 223 054, en baisse de 6 % par rapport à 2020 et de 73 % par rapport aux niveaux pré-pandémie de 2019. En raison des restrictions sur les voyages internationaux imposées par le gouvernement fédéral, la majeure partie du volume de passagers est attribuable aux vols intérieurs, moins de 3 % des passagers ayant voyagé à bord de vols transfrontaliers ou internationaux.

Les débarquements de fret ont augmenté de 9,5 % d'une année à l'autre. Cette augmentation est attribuable à une hausse de la demande de vols commerciaux pour le courrier de nuit et le commerce électronique ainsi qu'au transfert modal du fret maritime vers le fret aérien dans les secteurs de la chaîne d'approvisionnement nécessitant des livraisons plus rapides pour répondre à la demande du marché.

L'AAW a terminé l'exercice 2021 avec une perte nette de 34,2 M\$, comparativement à une perte nette de 40,3 M\$ en 2020. Cette amélioration est en partie attribuable à un profit de 5,6 M\$ à la cession d'une participation dans une entreprise associée.

## Produits

La réduction soutenue des volumes de passagers s'est traduite par des produits de 75,1 M\$, ce qui représente une hausse de 8,9 M\$ par rapport à 2020, mais n'atteint toutefois qu'environ la moitié des niveaux prépandémie. Les principales sources de produits comprennent les frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA »), les produits tirés des activités aéronautiques et les produits tirés des activités non aéronautiques.

Les améliorations apportées à l'infrastructure aéroportuaire sont financées au moyen de la collecte de FAA auprès des passagers au départ de YWG. Ces frais sont perçus par les transporteurs aériens au point de vente et remis à la Société en fonction de la date à laquelle les passagers partent de Winnipeg. Les transporteurs aériens conservent des frais de manutention de 7 %. AAW a reçu 20,3 M\$ en FAA en 2021, soit 5,3 M\$ de plus qu'en 2020. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des FAA, qui sont passés de 25 \$ à 38 \$ le 1 septembre 2020. En 2021, les fonds provenant des FAA ont été utilisés pour financer les versements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme liée à l'aérogare.

La composante la plus importante des produits tirés des services aériens est constituée des redevances d'atterrissage facturées aux transporteurs aériens sur la base du poids brut au décollage, tel qu'il est précisé par le constructeur de l'avion. Pour 2021, les produits tirés des services aériens ont été comparables à ceux de l'exercice précédent, s'établissant à 14,3 M\$, soit environ 62 % des produits prépandémie.

Les produits tirés du traitement des passagers de 7,3 M\$ ont diminué de 2,4 M\$, ou 24 %. Ces produits sont principalement établis en fonction du nombre de sièges à l'atterrissage des avions utilisant la principale aérogare de YWG. Le nombre de sièges a diminué davantage que le nombre de passagers en 2021, les transporteurs aériens ayant été en mesure de mieux utiliser leurs appareils et d'augmenter les coefficients d'occupation. Les autres éléments de produits de cette catégorie comprennent les frais de manutention au sol et les frais liés aux passerelles d'embarquement des passagers facturés par utilisation.

La baisse des volumes de passagers a également eu un effet d'entraînement sur les produits tirés des activités non aéronautiques. Les produits tirés des services d'aérogare (c'est à dire les services de stationnement et de transport terrestre tels que les services de covoiturage, les taxis, les limousines et les navettes) ont diminué de 0,5 M\$ pour s'établir à 6,0 M\$, ce qui représente un tiers des produits comptabilisés avant la pandémie.

Les produits tirés des concessions proviennent des restaurants et des ventes au détail dans l'aérogare de Winnipeg. En raison des faibles volumes de passagers, bon nombre des concessionnaires ont fermé ou réduit leurs heures d'ouverture

pendant la majeure partie de l'exercice. Le total des produits tirés des concessions pour 2021 s'est établi à 1,1 M\$, en baisse de 1,5 M\$ par rapport à 2020.

Les produits tirés de la location de 7,9 M\$ sont demeurés stables tout au long de la pandémie. Il s'agit de terrains et d'espaces à bâtir que la Société sous-loue à des locataires sur les terrains de YWG aux termes du bail foncier.

La Société a diversifié ses sources de produits et exerce des activités connexes, notamment la prestation de services de vérification de systèmes de gestion de la sécurité et de services-conseils à l'intention d'aéroports situés dans des régions éloignées, la gestion de l'aéroport international d'Iqaluit et la prestation de services à d'autres aéroports en Colombie Britannique, à Terre Neuve, au Manitoba et aux Bermudes. Les produits tirés des contrats de gestion aéroportuaire de 10,3 M\$ sont restés stables tout au long de la pandémie, car ils ne sont pas directement liés aux volumes de passagers. Cette source de produits représente maintenant 13,8 % des produits totaux de la Société.

Les autres sources de produits en 2021 comprennent un financement de 5,7 M\$ par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux aéroports du gouvernement fédéral, qui a servi à couvrir les charges d'exploitation générales.

## Charges d'exploitation

La Société a continué de mettre l'accent sur la réduction des coûts en 2021 et a géré soigneusement sa base de coûts, les services de l'aérogare ayant commencé à rouvrir parallèlement à l'augmentation de la demande passagers au quatrième trimestre.

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation de 82,1 M\$ ont été comparables à celles de 2020 et reflètent 80 % des coûts prépandémie. Une grande partie des charges d'exploitation de la Société sont fixes et ne diminuent pas directement lorsque le nombre d'atterrissages ou de passagers baisse.

Les salaires et avantages sociaux se sont établis à 18,0 M\$ en 2021, ce qui représente une diminution de 1,5 M\$ par rapport à 2020 et de 6,1 M\$ par rapport à 2019. Une réduction de l'effectif a été entreprise en 2020, environ 20 % des employés ayant été mis à pied ou ayant pris leur retraite. Aucune restructuration importante n'a eu lieu en 2021. L'AAW a continué de participer au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »), qui a fourni un financement de 4,8 M\$ pour les salaires des employés en 2021 et de 5,5 M\$ en 2020.

Les coûts des services et des réparations de 17,7 M\$ sont comparables à ceux de 2020 et demeurent inférieurs aux coûts prépandémie. L'AAW a continué de surveiller les volumes de passagers et d'ajuster la surface ouverte de l'aérogare, notamment en regroupant les activités du côté ouest de l'installation, en fermant des portes et des carrousels à bagages

et en fermant temporairement plusieurs points de contrôle d'accès des non-passagers. Alors que le trafic commençait à se redresser vers la fin de l'exercice, les services ont été progressivement rouverts en partenariat avec les fournisseurs de services.

Le loyer foncier est habituellement calculé selon une formule à taux progressifs qui augmente le loyer en fonction de l'augmentation des produits bruts gagnés par la Société. Le 31 mars 2020, le gouvernement fédéral a renoncé aux exigences relatives au loyer foncier pour la période allant de mars à décembre 2020. La renonciation a par la suite été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Par conséquent, la Société n'a comptabilisé aucune charge locative au cours de l'exercice considéré.

Le coût des fournitures est demeuré stable en 2021, à 3,6 M\$. Ces coûts se rapportent à l'utilisation de produits chimiques sur les aéroports, aux coûts du carburant et à divers matériaux pour l'entretien et le nettoyage dans l'aéroport.

Les coûts des services publics comprennent les charges liées à la consommation de gaz naturel, d'électricité et d'eau, ainsi que les charges liées à l'élimination des eaux usées. Dans l'ensemble, les coûts des services publics ont été comparables à ceux de l'exercice précédent et reflètent une diminution de 12 % par rapport aux charges prépandémie en raison de la baisse de la consommation à l'aéroport.

#### **Situation de trésorerie et financement**

Avant la pandémie, la Société disposait d'une solide réserve de trésorerie; toutefois, des ressources ont été utilisées tout au long de 2020 pour financer les activités.

Le 3 février 2021, la Société a réalisé l'émission d'une obligation de série G à 3,04 % de 100 M\$ échéant le 3 février 2051 pour financer les dépenses d'investissement et les activités générales, ce qui a donné lieu à un solde de trésorerie de 115,4 M\$ au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, la Société maintient des soldes de trésorerie soumise à restrictions de 16,1 M\$ pour le service de la dette, ce qui est comparable à l'exercice précédent.

Pour augmenter les liquidités, la Société a accès à 150 M\$ de facilités de crédit engagées, aux termes desquelles un montant de 126,8 M\$ était disponible au 31 décembre 2021.

Le total des obligations-recettes de la Société à la fin de l'exercice s'élevait à 660,1 M\$, comparativement à 570,6 M\$ au 31 décembre 2020, soit une augmentation nette de 89,5 M\$ liée à l'émission d'obligations de série G d'un montant de 100 M\$, contrebalancée par les remboursements de capital sur les séries A et D. La majeure partie de la dette de la Société est sous forme d'obligations-recettes. La Société a également un emprunt en cours aux termes du Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba de 12,8 M\$, qui a été réduit de 0,7 M\$ par rapport à 2020 par suite de remboursements de capital. L'équipement mobile spécialisé d'aéroport est financé au moyen d'un programme de location dont le solde total s'élève à 2,1 M\$, ce qui reflète une diminution de 0,8 M\$ liée aux paiements de location mensuels.

#### **Dépenses d'investissement**

Le total des dépenses d'investissement est demeuré inférieur à la moyenne en raison de la réduction du financement au moyen des FAA et de l'incidence de la pandémie sur les activités générales. En 2021, les acquisitions d'immobilisations ont totalisé 8,5 M\$, comparativement à 10,6 M\$ à l'exercice précédent. Plusieurs projets sont toujours reportés afin de préserver les liquidités.

Du total des investissements en 2021, une tranche de 3,2 M\$ est liée à la planification initiale et à la conception du projet d'expansion des activités de fret, lequel est financé en partie par un investissement de 30 M\$ du gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux. Le reste des dépenses a trait à des travaux essentiels de pavage des aéroports et aux mises à niveau nécessaires des TI.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

*Exercice clos le 31 décembre 2021*

Les états financiers consolidés ci joints de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg.

La direction est responsable de la préparation et des déclarations contenues dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport annuel. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et de la supervision de la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Un comité d'audit, composé entièrement d'administrateurs indépendants de la Société, examine les états financiers, le caractère adéquat des contrôles internes, le processus d'audit et la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit fait rapport au conseil d'administration avant l'approbation des états financiers audités.

L'Administration aéroportuaire de Winnipeg maintient des systèmes de contrôle interne, des politiques et des procédures appropriés qui fournissent à la direction une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les documents financiers sont fiables et constituent une base appropriée pour la préparation des états financiers.

L'auditeur indépendant de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., a été nommé par les membres de l'Administration pour exprimer son opinion sur la fidélité de ces états financiers consolidés.

14 avril 2022



Nick Hays  
Président et chef de la direction



Nicole Stefaniuk, CPA, CA  
Vice-présidente, Finances et administration

États financiers consolidés de

# L'ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE WINNIPEG

Exercice clos le 31 décembre 2021





**Au conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg****Notre opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. ») et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

**Notre audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Indépendance**

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP*

Comptables professionnels agréés  
Winnipeg (Manitoba)  
14 avril 2022

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2021 (en milliers de dollars canadiens)

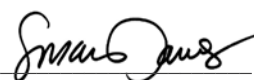
	2021	2020
<b>Actifs</b>		
Courants		
Trésorerie	115 397 \$	33 196 \$
Créances (note 6)	13 829	5 509
Charges payées d'avance	1 480	2 859
Partie courante des créances sur contrats de location-financement (note 11)	723	721
Stocks	3 268	3 087
Liquidités soumises à restrictions (note 8)	16 142	16 139
	150 839	61 511
Non courants		
Immobilisations corporelles (note 7)	626 726	653 858
Placements (note 9)	2 571	-
Participations dans des entreprises associées (note 10)	74	1 755
Créances sur contrats de location-financement (note 11)	24 213	24 862
Avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	3 215	-
Actifs sur contrats	294	125
Impôt différé (note 20)	156	298
	808 088 \$	742 409 \$
<b>Passifs et capitaux propres</b>		
Courants		
Créditeurs et charges à payer	23 445 \$	19 301 \$
Impôts à payer	443	716
Produits différés	1 536	1 107
Partie courante de la dette à long terme (note 14)	11 894	11 318
	37 318	32 442
Non courants		
Produits différés	4 392	2 806
Avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	5 930	14 346
Dette à long terme (note 14)	663 055	575 590
	673 377 \$	592 742 \$
Capitaux propres		
Bénéfices non distribués	117 094	138 162
Cumul des autres éléments du résultat global (note 19)	(19 701)	(20 937)
	97 393	117 225
	808 088 \$	742 409 \$

Éventualités, engagements et garanties (note 17)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



Administrateur



Administrateur

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

Au 31 décembre 2021 (en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Frais d'améliorations aéroportuaires (note 13)	20 334 \$	15 008 \$
Traitement des passagers	7 317	9 689
Aérodrome	14 336	13 325
Aérogare	5 989	6 458
Concessions	1 121	2 611
Contrats de location	7 917	7 774
Contrats de gestion aéroportuaire	10 349	10 427
Autres (note 16)	7 776	940
	<b>75 139</b>	<b>66 232</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Salaires et avantages sociaux (note 16)	18 027	19 462
Services et réparations	17 697	17 429
Loyer foncier (notes 11 et 16)	-	535
Fournitures	3 556	3 750
Services publics	2 387	2 448
Impôts fonciers, assurances et autres	5 242	7 161
Amortissement	35 179	32 784
	<b>82 088 \$</b>	<b>83 569 \$</b>
(Perte) avant autres (produits) charges, charges financières nettes et impôts	(6 949)	(17 337)
Quote-part du bénéfice des entreprises associées et revenus de placement (notes 9 et 10)	(89)	(73)
Profit sur bail foncier à long terme (note 11)	-	(7 350)
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	449	-
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(49)	43
Profit à la cession de placements (note 10)	(5 598)	-
Charges financières nettes (note 14)	31 186	29 512
Perte nette avant impôts	(32 848)	(39 469)
Charge d'impôt des filiales		
Exigible	1 221	800
Différé (note 20)	142	27
	<b>1 363</b>	<b>827</b>
<b>Perte nette</b>	<b>(34 211) \$</b>	<b>(40 296) \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre 2021 (en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Perte nette	(34 211) \$	(40 296) \$
Autres éléments du résultat global		
<b>Éléments reclassés ultérieurement en résultat net</b>		
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1 675	1 644
Perte réalisée sur les placements	-	12
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>		
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux (note 18)	13 143	(5 071)
Perte latente sur les placements en actions	(439)	-
<b>Résultat global</b>	<b>(19 832) \$</b>	<b>(43 711) \$</b>

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre 2021 (en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1 janvier 2020</b>	(22 593) \$	183 529 \$	160 936 \$
Perte nette	-	(40 296)	(40 296)
Autres éléments du résultat global			
Perte réalisée sur les placements	12	-	12
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux	-	(5 071)	(5 071)
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1 644	-	1 644
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>(20 937) \$</b>	<b>138 162 \$</b>	<b>117 225 \$</b>
Perte nette	-	(34 211)	(34 211)
Autres éléments du résultat global			
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(439)	-	(439)
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux	-	13 143	13 143
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1 675	-	1 675
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>(19 701) \$</b>	<b>117 094 \$</b>	<b>97 393 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2021 (en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Perte nette	(34 211) \$	(40 296) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement	35 179	32 784
(Profit) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(49)	43
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	449	-
Impôts différés	142	27
Charge d'intérêt hors trésorerie (note 14)	1 997	1 935
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur la capitalisation	1 512	1 511
(Augmentation) diminution de l'actif sur contrat	(169)	1 186
Profit sur le bail foncier à long terme	-	(7 350)
Perte réalisée sur les placements	-	12
Profit réalisé à la vente d'une participation dans des entreprises associées	(5 598)	-
Quote-part du bénéfice des entreprises associées	(11)	(73)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 979	2 554
	1 220	(7 667)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 717)	(19 777)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	57	31
Diminution des placements	-	28 514
Diminution des créances sur contrats de location-financement	647	705
(Augmentation) diminution des liquidités soumises à restrictions	(3)	54
Produit du rachat d'actions privilégiées d'une entreprise associée	568	-
Produit de la cession d'une participation dans d'une entreprise associée	3 710	-
Dividendes et remboursement de capital reçus d'entreprises associées	-	509
	(6 738)	10 036
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme, déduction faite des coûts de financement	99 037	2 216
Remboursement sur la dette à long terme	(11 318)	(10 652)
	87 719	(8 436)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	82 201	(6 067)
Trésorerie au début de l'exercice	33 196	39 263
Trésorerie à la fin de l'exercice	115 397 \$	33 196 \$
Intérêts payés	28 537	27 566
Intérêts reçus	1 293	783

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

# ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE WINNIPEG

Exercice clos le 31 décembre 2021





## NOTES ANNEXES

Exercice clos le 31 décembre 2021 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 1. Nature des activités

#### La Société

L'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. », la « Société ») est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'adresse de la Société et de son établissement principal est le 2000 avenue Wellington, bureau 249, Winnipeg (Manitoba), Canada R3H 1C2.

La Société exploite l'aéroport international James Armstrong Richardson de Winnipeg (l'« aéroport de Winnipeg ») aux termes d'un contrat de location à long terme conclu avec le gouvernement du Canada au profit de la collectivité (le « bail foncier »).

La Société est régie par un conseil d'administration composé de quinze membres, dont onze sont nommés par la Ville de Winnipeg, la municipalité rurale de Rosser, Economic Development Winnipeg, la Chambre de commerce de Winnipeg, la Chambre de commerce d'Assiniboia et les gouvernements fédéral et provinciaux, les autres membres étant nommés par le conseil et issus de l'ensemble de la collectivité.

La Société possède les filiales à but lucratif en propriété exclusive suivantes :

- a) Airport City Winnipeg Ltd. (« ACW ») fournit des services d'aménagement immobilier à l'aéroport de Winnipeg.
- b) Nunavut Airport Services Ltd. (« NASL ») fournit des services d'exploitation, de maintenance et de remise en état tout au long du cycle de vie de l'aéroport international d'Iqaluit aux termes d'une convention qui prend fin le 31 décembre 2047.
- c) Winnipeg Airport Services Corp. (« WASCO ») fournit des services d'exploitation, de gestion, de maintenance des installations aéroportuaires et des services techniques à des aéroports canadiens.
- d) WASCO North Ltd. fournit des services de systèmes de gestion de la sécurité aéroportuaire aux aéroports du Nunavut.
- e) YWG Inc. fournit des services de gestion aéroportuaire à l'aéroport de Winnipeg.

#### Pandémie de COVID-19

La pandémie mondiale de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur les résultats d'exploitation de la Société, car les restrictions de voyage en cours, les exigences de test et les mesures de santé publique ont comprimé la demande pour les voyages en avion. La vaccination de masse contre la COVID-19, qui a donné lieu à une baisse du nombre de cas et à un assouplissement des exigences en matière de

déplacements, a entraîné une augmentation du trafic vers la fin de l'exercice. Cependant, le variant Omicron a eu une incidence sur cette évolution favorable et a réduit la demande pour les voyages en avion pendant le temps des fêtes et au début de 2022.

Des signes encourageants de reprise apparaissent, mais étant donné la nature sans précédent de la pandémie de COVID-19, il existe encore une incertitude quant au moment où le volume du trafic aérien reviendra à la normale. Compte tenu de cette incertitude, la direction continue de surveiller la situation de trésorerie et d'évaluer de nombreux scénarios qui tiennent compte des facteurs macroéconomiques, de la confiance des consommateurs et des horaires prospectifs des transporteurs aériens, afin d'assurer la viabilité financière de la Société.

### 2. Base de présentation

La Société prépare ses états financiers consolidés annuels conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers le 14 avril 2022.

### 3. Modifications de méthodes comptables

Il n'y a aucun changement de méthode comptable qui ait eu une incidence significative sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les normes comptables suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur :

*IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*

En février 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 8 afin d'aider les entités à distinguer les changements de méthode comptable des changements d'estimation comptable. Les modifications publiées entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 et s'appliquent aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture de cette période. L'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers.

*IAS 12 Impôts sur le résultat*

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 12 afin d'exiger que les sociétés comptabilisent l'impôt différé sur des transactions particulières qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles. Les modifications proposées s'appliqueront généralement aux transactions comme les contrats de location pour le preneur

et les obligations de démantèlement. Les modifications publiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers.

#### 4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous :

##### (a) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers, qui sont évalués à la juste valeur, y compris les placements.

##### (b) Périmètre de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive ainsi qu'une partie des résultats des partenariats (note 4 (m)).

Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

##### (c) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires.

##### (d) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions représentent les fonds détenus par des institutions financières relativement aux réserves pour le service de la dette.

##### (e) Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti pour toutes les catégories de stocks.

##### (f) Contrats de location

###### La Société en tant que preneur à bail

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre des droits d'utilisation avec un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par la Société.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués à la valeur actualisée. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les avantages incitatifs à la location à recevoir;

- Les paiements de loyers variables fondés sur un indice ou un taux;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat ou de prolongation si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer cette option;
- Le paiement de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de cette option par le preneur.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fondés sur un indice ou un taux, comme ceux qui sont fondés sur l'utilisation, ont été exclus des actifs et des passifs et continueront d'être comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et la charge d'intérêts. Les frais d'intérêt sont imputés à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location de façon à créer un taux d'intérêt constant sur le solde restant du passif pour chaque période.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16 *Immobilisations corporelles*. Les mêmes méthodes comptables s'appliquent aux actifs au titre des droits d'utilisation qu'aux actifs détenus directement, c'est-à-dire que les actifs au titre des droits d'utilisation sont décomposés et amortis sur la durée du contrat de location, selon le cas.

###### Bail foncier

Les paiements de loyers annuels au titre du bail foncier (note 11) sont variables, car ils sont calculés en fonction des produits de la Société, tels qu'ils sont définis dans le contrat de location, et ils sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

###### La Société en tant que bailleur

Les contrats de sous-location sont classés par le bailleur comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement après comparaison des caractéristiques du contrat de sous-location et de l'actif au titre du droit d'utilisation découlant du contrat de location principal. Dans les cas où le contrat de location principal est comptabilisé comme un contrat de location simple en raison de la nature variable des paiements, au moment de la passation du contrat de sous-location, une créance au titre du contrat de location-financement équivalente à la valeur actualisée de tous les paiements de loyers futurs aux termes du contrat de sous-location est comptabilisée, et un montant correspondant est comptabilisé dans l'état du résultat net.

Les produits tirés des contrats de location-financement directs sont comptabilisés de manière à créer un taux de rendement constant sur l'investissement dans les contrats de location. Les créances au titre des contrats de location comprennent les paiements de loyers minimaux nets moins les produits financiers non gagnés.

Pour tous les autres contrats de location, les produits tirés de la location sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des contrats respectifs. La Société comptabilise les loyers conditionnels à recevoir en fonction de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

#### (g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles comprennent des éléments comme les améliorations apportées aux terrains loués, aux pistes, aux bâtiments et aux routes. Ces actifs reviendront à Transports Canada à l'expiration ou à la résiliation du bail foncier (note 11). Aucun montant n'est amorti au-delà de la durée du contrat de location.

La Société attribue le montant initialement comptabilisé au titre d'une immobilisation corporelle entre ses parties significatives et amortit chaque partie séparément. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité estimatives des actifs sont passés en revue annuellement et ajustés au besoin. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire comme suit :

Actifs	Durée
Infrastructures civiles	10 à 40 ans
Bâtiments et autres structures	10 à 40 ans
Véhicules, machinerie et équipement	5 à 20 ans
Technologie	3 à 10 ans
Œuvres d'art	non amorties

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis et sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'actif est prêt à être mis en service. Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dépenses constituant des améliorations apportées aux actifs au moyen de modifications de la capacité ou de prolongations des durées d'utilité sont inscrites à l'actif.

#### (h) Actifs sur contrats

La Société a des actifs sur contrats liés à certains contrats à prix fixe avec obligation de se tenir prêt conclus avec des clients, en vertu desquels le montant des produits comptabilisés à ce jour a dépassé les paiements requis (note 4 (o)). Les obligations de prestation prévues aux contrats seront remplies sur la durée des contrats.

#### (i) Produits différés

Les produits différés sont liés à un contrat à long terme conclu avec l'une des filiales (note 4 (o)). Les encaissements reçus avant l'achat d'actifs sont inscrits dans les produits différés et sont comptabilisés à titre de produits sur la durée de vie de l'actif sous-jacent en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

#### (j) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, qui sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu, sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient pratiquement prêts à être utilisés comme prévu. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les coûts de financement au cours de la période où ils sont engagés.

#### (k) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société s'est conformée aux conditions associées au programme gouvernemental applicable. Selon la nature des programmes, les subventions sont comptabilisées en réduction de la valeur comptable de l'actif connexe, à titre d'autres produits, ou en déduction des charges d'exploitation. Les subventions gouvernementales à recevoir sont comptabilisées dans les créances clients et les autres créances à l'état de la situation financière.

#### (l) Participations dans des entreprises associées

La Société comptabilise ses participations dans des entreprises associées sur lesquelles elle exerce une influence notable selon la méthode de la mise en équivalence. La participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est par la suite augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part de la Société dans le résultat global de l'entité émettrice, et elle est diminuée des dividendes reçus.

#### (m) Partenariats

Les partenariats sont évalués au moment de la conclusion de l'entente en fonction de la structure ainsi que des modalités juridiques et contractuelles. Lorsque le partenariat répond à la définition d'entreprise commune, la Société comptabilise sa quote-part des actifs et des passifs de l'entreprise commune. Lorsque le partenariat répond à la définition d'une coentreprise, la méthode de la mise en équivalence est utilisée.

#### **(n) Pertes de valeur**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au plus bas niveau pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément, et leur valeur est ramenée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, et elle est déterminée pour un actif pris individuellement, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La perte est imputée à l'état consolidé du résultat net.

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses participations dans des entreprises associées. Si c'est le cas, la valeur comptable de la quote-part de la Société dans les actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à la valeur recouvrable, et la perte est imputée à l'état consolidé du résultat net.

#### **(o) Comptabilisation des produits**

Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés progressivement au cours de la période comptable où les services sont rendus.

Les principales sources de produits de la Société sont les produits tirés des activités aéronautiques, des activités commerciales, des frais d'améliorations aéroportuaires, des activités immobilières et d'autres activités.

Les produits tirés des aéroports, du traitement des passagers et des services d'aérogare sont comptabilisés à mesure que les installations aéroportuaires sont utilisées. Les frais d'améliorations aéroportuaires sont comptabilisés en fonction de l'embarquement des passagers. Les produits tirés des concessions sont gagnés mensuellement et sont comptabilisés selon un pourcentage des ventes ou selon les garanties annuelles minimales précisées. Les produits de location sont comptabilisés sur la durée des contrats de location respectifs.

Dans le cas des contrats à prix fixe avec obligation de se tenir prêt, le client paie le montant fixe selon un calendrier de paiement. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat, qui représente la mesure dans laquelle la Société progresse dans la réalisation de l'obligation de prestation. Si le montant des produits comptabilisés à ce jour excède les paiements requis, un actif sur contrat est comptabilisé. Si les paiements reçus à ce jour excèdent les produits comptabilisés, un passif sur contrat est comptabilisé.

La Société a conclu plusieurs contrats de gestion aéroportuaire. Certains produits tirés des contrats de gestion sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

Dans le cas des contrats de gestion aéroportuaire qui comportent plusieurs composantes, les produits sont comptabilisés à mesure que l'obligation de service est exécutée. Les produits comptabilisés au titre des services fournis dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

Les produits liés aux paiements pour le cycle de vie des actifs dont la Société prend possession sont comptabilisés dans les produits sur la durée d'utilité de l'actif acheté, la marge étant déterminée en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

Les produits liés aux paiements pour le cycle de vie des actifs achetés pour le compte de la partie contractante sont comptabilisés dans les produits au moment de l'achat de l'actif, le coût de l'actif étant passé en charges en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

#### **(p) Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi**

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses employés.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies, des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est déterminé selon un calcul actuariel au 31 décembre. Le coût est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et d'hypothèses comprenant les taux d'intérêt du marché, les augmentations de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et les coûts des soins de santé. Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les gains et les pertes résultant d'une réduction ou d'une liquidation sont comptabilisés au cours de la période où la réduction ou la liquidation a lieu.

Les gains et les pertes actuariels nets sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et toute partie comptabilisée du coût des services passés au titre des avantages du personnel sont inscrits dans les salaires et avantages sociaux.

Certains régimes de retraite de la Société sont assujettis à des exigences de capitalisation minimale. Le passif au titre des exigences de capitalisation minimale est déterminé au moyen des exigences de capitalisation minimale projetées, selon les meilleures estimations de la direction quant à la situation

de capitalisation du régime établie par calculs actuariels, aux taux d'actualisation du marché et aux estimations des augmentations de salaire. Le passif, le cas échéant, au titre de l'exigence de capitalisation minimale et toute réévaluation ultérieure de ce passif sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière à la date de clôture de l'exercice représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Tout actif ou excédent comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de réductions des cotisations futures. Dans la mesure où il existe une incertitude quant au droit à l'excédent, aucun actif n'est comptabilisé.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations définies de la Société sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

#### **(q) Instruments financiers**

##### **Comptabilisation et évaluation initiales**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif ou un passif financier à sa juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier, comme les frais et commissions. Les coûts de transaction des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans le résultat net. Immédiatement après la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues (« PCA ») est comptabilisée pour les actifs financiers évalués au coût amorti et pour les placements dans des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ce qui donne lieu à la comptabilisation d'une perte comptable en résultat net au moment de la comptabilisation de l'actif.

La Société classe ses actifs financiers au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers en ce qui concerne les instruments de créance dépend du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : le coût amorti ou la JVRN.

La trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les créances, les créances liées à des contrats de location-financement et les actifs sur contrats de la Société sont classés comme des actifs financiers au coût amorti. Les créateurs et charges à payer et la dette à long terme sont classés dans les passifs financiers au coût amorti.

##### **Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers au coût amorti sont des instruments de créance qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêt tirés de ces actifs financiers sont inclus dans l'état du résultat net.

##### **Passifs financiers au coût amorti**

Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont incluses dans l'état du résultat net.

##### **Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments de créance qui ont été acquis dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs précisés. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts (calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et les profits ou pertes de valeur sont comptabilisés directement en résultat net. Au moment de la décomptabilisation, les variations de la juste valeur cumulées dans les capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat net.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent également les placements en titres de capitaux propres à la juste valeur lorsque la Société a fait le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de classer l'instrument comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque la Société a choisi de présenter les profits

et les pertes liés à la juste valeur des placements en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global, il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes liés à la juste valeur en résultat net après la décomptabilisation du placement. Les dividendes provenant de ces placements continuent d'être comptabilisés en résultat net à titre d'autres produits lorsque le droit de la Société d'en recevoir le paiement est établi. Les pertes de valeur (et les reprises de pertes de valeur) sur les placements en titres de capitaux propres évalués à la JVAERG ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

La Société a choisi de comptabiliser son placement dans Security Services Corp à la JVAERG.

#### Pertes de valeur

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture. La Société évalue toute l'information disponible, y compris, de façon prospective, les pertes de crédit attendues (« PCA ») associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. La Société applique la méthode simplifiée du modèle des PCA pour comptabiliser les PCA pour la durée de vie des créances. En ce qui concerne les créances liées à des contrats de location financement, la Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Une perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net conformément à la méthode décrite à la note 4 (n).

#### Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs ont expiré, ou lorsqu'ils ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ou que la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle n'a pas conservé le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints (c.-à-d. lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire).

#### Juste valeur

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques obtenus auprès du dépositaire de placements, des gestionnaires de placements ou des courtiers en valeurs mobilières;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation comportant des données de marché observables importantes, y compris les prix cotés pour des actifs sur des marchés considérés comme moins actifs;
- Niveau 3 : techniques d'évaluation comportant des données de marché non observables importantes.

#### **(r) Impôts sur les bénéfices**

La Société est exonérée d'impôt sur le bénéfice. Les filiales sont des sociétés imposables et comptabilisent les impôts sur le bénéfice selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante, selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat net au cours de la période où la modification entre en vigueur ou devient pratiquement en vigueur.

#### **(s) Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la direction de la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes entourant l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation actuelle de la Société.

Les provisions pour requêtes et litiges sont comptabilisées dans les cas où des poursuites, des procédures et d'autres requêtes sont en cours ou pourraient être intentées contre la Société dans l'avenir par suite d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

## 5. Jugements et estimations comptables critiques

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société (note 4), la direction est tenue de poser des jugements, de faire des estimations et de formuler des hypothèses concernant la valeur comptable des actifs et des passifs. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations comptables et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où l'estimation est révisée, si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou au cours de la période où la révision a lieu et des périodes futures, si la révision a une incidence à la fois sur la période considérée et sur les périodes futures.

Les paragraphes qui suivent présentent les jugements et estimations critiques que la direction a formulés dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

### (a) Amortissement des immobilisations corporelles :

Des jugements et estimations critiques sont utilisés pour déterminer les taux d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles. L'amortissement est calculé de manière à éliminer le coût, moins la valeur résiduelle estimative, des immobilisations corporelles selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité prévue. Les estimations de la valeur résiduelle et des durées d'utilité sont fondées sur des données et des renseignements provenant de diverses sources, notamment les fournisseurs, les pratiques du secteur et l'historique de la Société. Tout changement dans l'une ou l'autre des hypothèses ou estimations importantes pourrait entraîner un changement important dans le montant de l'amortissement.

### (b) Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi :

La Société comptabilise les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi conformément aux évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses statistiques et autres afin de prévoir les événements futurs.

Ces hypothèses comprennent les hypothèses actuarielles clés, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire prévues et les taux de mortalité. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimés en fonction d'hypothèses

### (c) Contrats de location :

La Société comptabilise son bail foncier (note 11) comme un contrat de location simple. Compte tenu des modalités de ce contrat de location, la Société a conclu qu'aucun actif au titre du droit d'utilisation ni obligation locative connexe ne devrait être comptabilisé en raison de la nature variable de la formule de location. Certains contrats de location à long terme pour lesquels la Société agit à titre de bailleur sont classés à titre de créances liées à des contrats de location financement et sont calculés en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs actualisés à un taux représentant le taux d'emprunt estimé pour une durée similaire.

### (d) Projections des flux de trésorerie futurs :

La pandémie de COVID-19 a provoqué une perturbation importante du secteur et, par conséquent, la Société s'est efforcée d'intégrer son incidence sur les projections de flux de trésorerie futurs, ce qui comprend la formulation d'hypothèses et d'estimations concernant le calendrier et les montants des produits futurs. Ces projections sont prises en compte dans l'évaluation par la Société de sa capacité à gérer ses liquidités ainsi que dans ses tests de dépréciation des immobilisations corporelles.

## 6. Créances

	2021	2020
Créances clients	14 270 \$	6 456 \$
Autres créances	96	103
	14 366	6 559
Provision pour créances douteuses	(537)	(1 050)
Total des créances	13 829 \$	5 509 \$

L'analyse chronologique de ces créances clients et des pertes de crédit attendues aux 31 décembre 2021 et 2020 se présente comme suit :

	2021		2020	
En règle	12 838	(65)	4 641	(74)
30 – 60 jours	1 024	(165)	712	(113)
60 – 90 jours	196	(109)	265	(130)
Plus de 90 jours	212	(198)	838	(733)
Total	14 270	(537)	6 456	(1 050)



## 7. Immobilisations corporelles

	Véhicules, machinerie et équipements	Technologie	Bâtiments et autres structures	Infrastructures civiles	Œuvres d'art	Construction en cours	Total 2021
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 1 janvier 2021	63 196 \$	42 185 \$	590 337 \$	243 713 \$	1 282 \$	15 763 \$	956 476 \$
Entrées	1 171	1 417	164	5 371	-	380	8 503
Transferts	1 378	2 514	4 045	5 134	-	(13 071)	-
Cessions	(21)	-	(449)	-	-	-	(470)
Au 31 décembre 2021	65 724 \$	46 116 \$	594 097 \$	254 218 \$	1 282 \$	3 072 \$	964 509 \$
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au 1 janvier 2021	33 385 \$	28 261 \$	144 606 \$	96 366 \$	- \$	- \$	302 618 \$
Amortissement	2 936	3 035	16 996	12 212	-	-	35 179
Cessions	(14)	-	-	-	-	-	(14)
Au 31 décembre 2021	36 307 \$	31 296 \$	161 602 \$	108 578 \$	- \$	- \$	337 783 \$
<b>Valeur nette au</b>							
31 décembre 2021	29 417 \$	14 820 \$	432 495 \$	145 640 \$	1 282 \$	3 072 \$	626 726 \$

	Véhicules, machinerie et équipements	Technologie	Bâtiments et autres structures	Infrastructures civiles	Œuvres d'art	Construction en cours	Total 2020
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 1 janvier 2020	60 061 \$	38 144 \$	564 314 \$	238 594 \$	1 282 \$	43 665 \$	946 060 \$
Entrées	2 989	4 019	519	1 280	-	1 813	10 620
Transferts	350	22	25 504	3 839	-	(29 715)	-
Cessions	(204)	-	-	-	-	-	(204)
Au 31 décembre 2020	63 196 \$	42 185 \$	590 337 \$	243 713 \$	1 282 \$	15 763 \$	956 476 \$
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au 1 janvier 2020	30 682 \$	25 155 \$	128 602 \$	84 523 \$	- \$	- \$	269 962 \$
Amortissement	2 831	2 106	16 004	11 843	-	-	32 784
Cessions	(128)	-	-	-	-	-	(128)
Au 31 décembre 2020	33 385 \$	28 261 \$	144 606 \$	96 366 \$	- \$	- \$	302 618 \$
<b>Valeur nette au</b>							
31 décembre 2020	29 811 \$	13 924 \$	445 731 \$	147 347 \$	1 282 \$	15 763 \$	653 858 \$

## 8. Liquidités soumises à restrictions

	2021	2020
Réserve pour le service de la dette	16 142 \$	16 139 \$
Total des liquidités soumises à restrictions	16 142 \$	16 139 \$

Aux termes d'un acte de fiducie cadre, la Société est tenue de maintenir une réserve pour le service de la dette afin de couvrir les paiements de capital et d'intérêts à effectuer sur les obligations à long terme (note 14 (a)).

## 9. Placements

En 2020, la Société a cédé la totalité de son portefeuille de placements pour un profit réalisé de 756 \$ qui a été comptabilisé dans les charges financières nettes (note 14 (e)).

Le 1 février 2021, la Société a acquis des actions de Security Services Corp (note 10) d'une juste valeur de 3,0 M\$. Au 31 décembre 2021, les actions avaient une juste valeur de 2,6 M\$, et une perte latente sur placements connexe de 0,4 M\$ a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

## 10. Participations dans des entreprises associées

	2021	2020
Participations dans des entreprises associées		
Autres placements	50 \$	50 \$
Participations mises en équivalence	24	1 137
Actions privilégiées	-	568
	74 \$	1 755 \$

En 2021, la Société a exercé son option de vente et a racheté ses actions privilégiées pour un produit en trésorerie égal à la valeur comptable.

Le placement de la Société dans des actions ordinaires de SRG, représentant une participation de 35 %, a été acquis par Security Services Corp. le 1 février 2021. La vente a donné lieu à un produit de 6,7 M\$, dont une tranche de 3,7 M\$ a été payée en trésorerie et une tranche de 3,0 M\$ a été réglée au moyen d'actions de Security Services Corp. Le profit total à la cession s'élève à 5,6 M\$.

Nom de l'entité	Activité principale	Lieu de constitution	Participation en %
Winnipeg Airport Lands Corp.	Aménagement de terrains	Canada	50 %
Transport Churchill Inc.	Exploitation aéroportuaire	Canada	50 %
ATR Cargo One LP	Immobilier	Canada	25 %

La Société exerce une influence notable sur toutes ses participations dans des entreprises associées. Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière relative à ces entreprises associées, dont la principale est ATR Cargo One LP :

	2021	2020
<b>Situation financière</b>		
Total des actifs	21 891 \$	27 859 \$
Total des passifs	386	2 165
Quote-part de la Société dans l'actif net des entreprises associées	11	1 557
<b>Performance financière</b>		
Total du chiffre d'affaires et des autres produits	3 688	17 635
Bénéfice total de l'exercice	2 030	1 258

La Société a conclu un contrat de sous-location à long terme avec ATR Cargo One LP qui est classé comme un contrat de location-financement. En 2020, une créance au titre de contrats de location a été établie à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs de 9 660 \$, et un montant correspondant a été comptabilisé à titre de profit sur le bail foncier à long terme dans l'état consolidé du résultat net. La créance liée au contrat de location au 31 décembre 2021 était de 9 596 \$.

La Société n'a reçu aucun dividende ni remboursement de capital au cours de l'exercice (remboursement de capital de 481 \$ et dividendes de 28 \$ en 2020). Du total des actifs, une tranche de 21 867 \$ est liée à ATR Cargo Un LP (23 329 \$ en 2020).

## 11. Contrats de location

### La Société en tant que preneuse à bail

Les terrains de l'aéroport de Winnipeg sont loués en vertu d'un bail à long terme conclu le 31 décembre 1996 avec Transports Canada (bail foncier). Le bail a une durée de 80 ans et ne peut être résilié qu'en cas de défaillance. Le bail a été conclu sur une base « nette absolue », ce qui permet à la Société d'avoir la possession paisible des lieux loués. Le loyer relatif à ce bail est calculé selon une formule fondée sur les produits de la Société, tels qu'ils sont définis dans le bail foncier.

Le 31 mars 2020, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il renoncerait au loyer foncier de mars 2020 à décembre 2020 pour les administrations aéroportuaires canadiennes qui paient un loyer au gouvernement fédéral. La renonciation a par la suite été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Par conséquent, la Société n'a comptabilisé aucune charge locative pour l'exercice considéré (535 \$ en 2020, ce qui représente le loyer foncier pour janvier et février 2020).

La Société a conclu certains contrats de location de matériel qui donnent lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative, lesquels sont décrits à la note 14. La valeur comptable nette de ces actifs inclus dans les immobilisations corporelles et liés à une obligation locative est de 3 764 \$ (4 005 \$ en 2020).

### La Société en tant que bailleur

La Société loue, en vertu de contrats de location simple et de sous-location, des terrains et certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations corporelles. De nombreux contrats de location comportent des options de renouvellement et sont assujettis à une révision du prix du marché. Le preneur n'a pas la possibilité d'acquérir les actifs loués à la fin du contrat de location.

Les produits de location contractuels fixes estimatifs pour les cinq prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

<b>2022</b>	<b>8 601 \$</b>
2023	8 659
2024	8 857
2025	9 059
2026	9 211

### La Société en tant que bailleur (contrats de location-financement)

L'investissement net de la Société dans des contrats de location-financement s'établit comme suit :

	2021	2020
Total des paiements de loyers minimaux à recevoir	51 402 \$	53 378 \$
Produits d'intérêt non gagnés	26 466	27 795
	24 936	25 583
Partie courante	723	721
Tranche à long terme des créances liées à des contrats de location-financement	24 213 \$	24 862 \$

Les produits financiers tirés des contrats de location se sont établis à 557 \$ (204 \$ en 2020).

### 12. Participations dans des entreprises communes

La Société a conclu un partenariat visant la prestation de services d'exploitation à l'aéroport de Winnipeg. L'entreprise répond à la définition d'entreprise commune et est comptabilisée selon la quote-part des actifs et des passifs revenant à la Société. Le bénéfice intergroupe a été éliminé, et 50 % des résultats d'exploitation restants sont consolidés, comme suit :

	2021	2020
<b>Situation financière</b>		
Total des actifs	381 \$	280 \$
Total des passifs	375	375
<b>Performance financière</b>		
Total du chiffre d'affaires et des autres produits	1 604	1 562
Total des charges	1 314	1 504

### 13. Frais d'améliorations aéroportuaires

La Société facture des frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA ») par passager local à bord aux termes d'une entente conclue avec l'Association du transport aérien du Canada et les principaux transporteurs aériens desservant l'aéroport de Winnipeg. Avec prise d'effet le 1 septembre 2020, les FAA sont passés de 25 \$ à 38 \$ par passager. Les produits tirés des FAA sont perçus par les transporteurs aériens, moyennant des frais de manutention de 7 %, au profit de la Société. Les produits tirés des FAA servent à payer les coûts d'aménagement des infrastructures aéroportuaires et les coûts de financement connexes convenus conjointement avec les transporteurs aériens exerçant leurs activités à l'aéroport de Winnipeg.

## 14. Dette à long terme

	2021	2020
Obligations-recettes de série A à 5,205 %, échéant le 28 septembre 2040, paiements semestriels combinés de capital et d'intérêts de 8 221 \$ le 28 mars et le 28 septembre de chaque année jusqu'à l'échéance	195 412 \$	201 264 \$
Obligations-recettes de série D à 6,102 %, échéant le 20 novembre 2040, paiements semestriels combinés de capital et d'intérêts de 6 393 \$ le 20 mai et le 20 novembre de chaque année jusqu'à l'échéance	141 523	145 355
Obligations-recettes de série E à 3,039 %, échéant le 13 avril 2023, paiements semestriels d'intérêts le 14 avril et le 14 octobre de chaque année jusqu'à l'échéance	99 935	99 852
Obligations-recettes de série F à 3,659 %, échéant le 30 septembre 2047, paiements semestriels d'intérêts le 30 mars et le 30 septembre de chaque année jusqu'à l'échéance	124 177	124 145
Obligations-recettes de série G à 3,04 %, échéant le 3 février 2051, paiements semestriels d'intérêts le 3 février et le 3 août de chaque année jusqu'à l'échéance	99 067	-
Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba	12 784	13 457
Obligation locative	2 051	2 835
	674 949	586 908
Partie courante	11 894	11 318
Tranche à long terme de la dette	663 055 \$	575 590 \$

Les variations de la dette à long terme de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 se présentent comme suit :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	586 908 \$	595 053 \$
Remboursement sur la dette à long terme	(11 318)	(10 652)
Produit tiré de la dette à long terme, déduction faite des coûts de financement	99 037	2 216
Charges d'intérêt hors trésorerie	1 997	1 935
Perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà ré-glées comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(1 675)	(1 644)
Solde à la fin de l'exercice	674 949 \$	586 908 \$

### (a) Obligations-recettes

Les obligations-recettes sont des obligations directes de la Société ayant égalité de rang avec toutes les autres dettes émises aux termes de l'acte de fiducie cadre. Toutes les dettes, y compris les dettes aux termes des facilités de crédit bancaire, sont garanties en vertu de l'acte de fiducie cadre au moyen d'une cession des produits et des créances connexes, d'une sûreté sur la réserve pour le service de la dette et certains comptes de la Société et d'une hypothèque non enregistrée sur les droits de locataire de la Société dans l'aéroport de Winnipeg.

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, la Société est tenue d'établir et de maintenir auprès d'un fiduciaire une réserve pour le service de la dette dont le solde correspond à au moins 50 % des coûts annuels du service de la dette. Ces fonds en fiducie, qui totalisent environ 16,1 M\$ en trésorerie (note 8), ainsi qu'une lettre de crédit de 3,8 M\$, sont détenus au profit des porteurs d'obligations conformément aux modalités de l'acte de fiducie cadre. De plus, la Société est tenue de maintenir une réserve d'exploitation et de maintenance d'environ 9,4 M\$. La réserve d'exploitation et de maintenance est soutenue par les montants disponibles aux termes d'une facilité de crédit engagée (note 15).

Le 21 décembre 2020, la Société a modifié l'acte de fiducie cadre. La modification exempte temporairement la Société de l'obligation de se conformer aux clauses restrictives visant ses tarifs prévues par l'acte de fiducie cadre pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

L'exemption a été demandée en raison des répercussions négatives potentielles incertaines de la COVID-19, de la durée inconnue de la baisse importante des passagers et des activités de transport aérien ainsi que des risques liés au respect des clauses restrictives.

En février 2021, la Société a émis des obligations dans le cadre d'un placement privé d'un montant de 100 M\$ pour financer les dépenses d'investissement et les activités générales. Les obligations-recettes de série G viennent à échéance en février 2051 et portent intérêt au taux annuel de 3,04 %. Les paiements d'intérêts sont dus semestriellement.

**(b) Obligation de location-financement**

La Société loue du matériel à des taux d'intérêt effectifs variant de 1,7 % à 3,1 % sur des durées variables allant jusqu'en 2025.

**(c) Emprunt au titre du Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba**

L'emprunt est garanti et remboursable à la province du Manitoba en versements mensuels égaux jusqu'en décembre 2040, au taux d'intérêt de 5,88 %.

**(d) Les versements annuels futurs de capital et d'intérêts sur la dette à long terme à la fin de l'exercice sont les suivants :**

	Capital	Intérêts
<b>2022</b>	<b>11 894 \$</b>	<b>30 132 \$</b>
2023	112 331	27 961
2024	12 757	25 765
2025	13 092	25 054
2026	13 648	24 314

**(e) Coûts de financement nets**

	2021	2020
Intérêts sur obligations-recettes	31 646 \$	29 348 \$
Autres frais d'intérêt et coûts de financement	866	1 500
Produits d'intérêt	(1 326)	(1 336)
	<b>31 186 \$</b>	<b>29 512 \$</b>

Les intérêts sur les obligations-recettes comprennent des intérêts hors trésorerie de 1 997 \$ (1 935 \$ en 2020) en raison de l'amortissement des coûts de financement reportés et des couvertures de flux de trésorerie réglées.

**15. Facilités de crédit**

La Société a obtenu des facilités de crédit autorisées de 150 M\$ (150 M\$ en 2020) auprès d'une banque à charte canadienne. La troisième facilité de crédit de premier rang modifiée et mise à jour de 100 M\$ a été conclue le 9 août 2019 (la « facilité de premier rang »). Une nouvelle facilité de crédit subordonnée de 50 M\$ a été émise le 17 juin 2020 pour fournir des liquidités supplémentaires en raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 (la « facilité subordonnée »). À l'échéance de la facilité subordonnée le 17 juin 2021, un montant additionnel de 50 M\$ a par la suite été émis aux termes de la facilité de premier rang. La facilité de premier rang est garantie en vertu de l'acte de fiducie cadre (note 14). La facilité est disponible sous forme de découvert, d'emprunts à taux préférentiel, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

	2021	2020
Facilité de premier rang	150 000 \$	100 000 \$
Facilité subordonnée	-	50 000
Réductions du solde disponible :		
Lettres de crédit en cours	(13 791)	(12 320)
Affectation à la réserve d'exploitation et de maintenance (note 14)	(9 375)	(11 286)
Ligne de crédit d'exploitation bancaire non garantie disponible	<b>126 834 \$</b>	<b>126 394 \$</b>

## 16. Aide gouvernementale

### Subvention salariale d'urgence du Canada

Pour lutter contre les répercussions économiques négatives de la COVID-19, le gouvernement fédéral a annoncé en avril 2020 le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »), qui prévoyait une subvention salariale sur la rémunération admissible pour les employeurs qui répondaient à certains critères.

La Société a reçu un financement de 4,8 M\$ (5,5 M\$ en 2020) aux termes de la SSUC, montant qui a été comptabilisé en réduction des salaires et avantages sociaux dans les états consolidés du résultat global. Aucun solde de la SSUC n'était inclus dans les créances au 31 décembre 2021 (1,1 M\$ en 2020).

Le programme de SSUC a été suspendu en novembre 2021 et aucun autre soutien n'est prévu dans le cadre de ce programme.

### Exemption du gouvernement du Canada à l'égard du loyer foncier

Le 31 mars 2020, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il renoncerait au loyer foncier de mars 2020 à décembre 2020 pour les administrations aéroportuaires canadiennes qui paient un loyer au gouvernement fédéral. La renonciation a par la suite été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Par conséquent, la Société n'a comptabilisé aucune charge locative au cours de l'exercice considéré. En 2020, une charge locative de 535 \$ avait été comptabilisée, représentant le loyer foncier pour janvier et février 2020.

### Fonds de soutien aux aéroports

En mai 2021, le gouvernement fédéral a annoncé le Fonds de soutien aux aéroports afin d'offrir un soutien ciblé aux aéroports canadiens. La subvention devait servir à financer les activités générales et, par conséquent, un montant de 5,7 M\$ (néant en 2020) a été comptabilisé dans les autres produits à l'état consolidé du résultat net.

### Programme des infrastructures essentielles des aéroports

En mai 2021, le gouvernement fédéral a annoncé le Programme des infrastructures essentielles des aéroports (« PIEA »), un nouveau programme de financement sous forme de contribution pour aider les grands aéroports du Canada à effectuer des investissements essentiels dans la sécurité.

La Société a demandé et obtenu un financement de 50 % pour un projet de pavage des aérodromes. Au 31 décembre 2021, la Société a comptabilisé un montant de 1,2 M\$ au titre du financement admissible, qui a été comptabilisé en réduction du coût de l'actif et qui était inclus dans les créances à la clôture de l'exercice.

### Fonds national des corridors commerciaux

La Société a reçu un financement de 30,4 M\$ pour un projet d'expansion des activités de fret dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (« FNCC »). Ce projet comprend une nouvelle installation logistique de fret aérien à locataires multiples et le pavage d'un aérodrome supplémentaire qui se déroulera sur plusieurs années. À ce jour, la Société a consacré 8,9 M\$ à ce projet et a comptabilisé un financement de 5,7 M\$ en réduction de l'actif.

## **17. Éventualités, engagements et garanties**

### **(a) Éventualités**

La Société est engagée dans divers litiges et requêtes dans le cours normal des activités. Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de ces questions, la direction ne considère pas que le risque de la Société lié à ces litiges soit important pour les présents états financiers.

### **(b) Garantie à l'égard d'une filiale**

La Société garantit la performance d'exploitation de sa filiale NASL conformément au contrat, jusqu'à un maximum de 18,8 M\$ partiellement cautionnée par une lettre de crédit de 4,8 M\$ (4,8 M\$ en 2020). Il s'agit d'un contrat à long terme ayant une durée résiduelle de 26 ans, qui comprend des paramètres spécifiques d'indexation des prix. Le contrat prévoit l'exercice d'activités aéroportuaires, la prestation de services de maintenance et la remise en état tout au long du cycle de vie de l'aéroport international d'Iqaluit.

### **(c) Dégagement de responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants**

La Société souscrit une assurance pour les administrateurs et les dirigeants et a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans la mesure permise par la loi, à l'égard de tous les charges, coûts, frais, montants versés en règlement et dommages-intérêts engagés par suite de poursuites ou de toute autre procédure administrative ou enquête judiciaire dans le cadre de laquelle ils seraient poursuivis en raison de leurs services, pour autant qu'ils aient agi honnêtement et de bonne foi. Les demandes d'indemnisation seront assujetties à tout délai de prescription prévu par la loi ou autre.

## **18. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi**

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses employés. Les régimes offrent des prestations aux participants sous forme d'une rente de retraite garantie à vie. Tous les régimes présentent des caractéristiques de risque similaires et sont assujettis au même cadre réglementaire. Le montant des prestations payables dépend des années de service des participants et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. La responsabilité de la gouvernance des régimes incombe à la Société, notamment la supervision des calendriers de cotisations et des décisions de placement. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et régis par la réglementation fédérale. La Société a un comité de retraite pour l'aider dans la gestion des régimes.



L'information relative aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, fondée sur les derniers rapports actuariels, calculée aux 31 décembre, se présente comme suit :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
Solde au début de l'exercice	95 029 \$	85 425 \$	6 020 \$	5 035 \$
Coût des services rendus	2 441	2 269	289	243
Cotisations des employés	250	264	-	-
Coût financier	2 486	2 594	156	156
Réévaluations :				
Perte (profit) découlant des modifications des hypothèses économiques	(6 704)	8 295	(500)	621
Écarts négatifs (positifs) entre résultats et provisions	824	(307)	-	-
Profit découlant des modifications des hypothèses démographiques	(739)	-	-	-
Prestations versées	(4 336)	(3 511)	(35)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	89 251 \$	95 029 \$	5 930 \$	6 020 \$
<b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>				
Juste valeur au début de l'exercice	86 703 \$	82 696 \$	- \$	- \$
Produits d'intérêt	2 222	2 534	-	-
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêt	6 024	3 538	-	-
Cotisations				
Employeur	1 691	1 311	-	-
Participants aux régimes	250	264	-	-
Prestations versées	(4 336)	(3 511)	-	-
Charges administratives	(88)	(129)	-	-
Juste valeur à la fin de l'exercice	92 466 \$	86 703 \$	- \$	- \$
<b>Situation de capitalisation</b>				
Excédent (déficit) des régimes	3 215 \$	(8 326) \$	(5 930) \$	(6 020) \$
Actif (passif) au titre des prestations définies	3 215 \$	(8 326) \$	(5 930) \$	(6 020) \$

Les (produits) charges nets au titre des régimes d'avantages sociaux de la Société se présentent comme suit :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
<b>Coût net des régimes d'avantages sociaux</b>				
Coût des services rendus	2 441 \$	2 269 \$	289 \$	243 \$
Charges financières nettes liées aux avantages sociaux	264	60	156	156
Charges administratives	88	129	-	-
<b>Charge nette comptabilisée au titre des régimes d'avantages sociaux</b>	<b>2 793 \$</b>	<b>2 458 \$</b>	<b>445 \$</b>	<b>399 \$</b>
<b>Rendement réel des actifs des régimes</b>	<b>8 246 \$</b>	<b>6 072 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>				
Réévaluations	12 643 \$	(4 450) \$	500 \$	(621) \$
<b>Réévaluations cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global</b>				
Montant cumulatif au début de l'exercice	(3 811) \$	639 \$	(3 229) \$	(2 608) \$
Montant comptabilisé	12 643	(4 450)	500	(621)
<b>Montant cumulatif à la fin de l'exercice</b>	<b>8 832 \$</b>	<b>(3 811) \$</b>	<b>(2 729) \$</b>	<b>(3 229) \$</b>

Les hypothèses moyennes pondérées importantes utilisées sont les suivantes :

	2021	2020
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>		
Taux d'actualisation	3,0 %	2,6 %
Taux moyen d'augmentation à long terme de la rémunération	3,0 %	3,0 %
Taux moyen d'augmentation à long terme du coût des prestations de santé		
Taux tendanciel initial	7,5 %	7,5 %
Diminution annuelle	0,3 %	0,3 %
Taux tendanciel final	4,5 %	4,5 %
Année où le taux tendanciel final sera atteint	2031	2031
<b>Coûts des prestations</b>		
Taux d'actualisation	2,6 %	3,1 %
Taux moyen d'augmentation à long terme de la rémunération	3,0 %	3,0 %

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux modifications des hypothèses est présentée ci-après. L'incidence d'une modification d'une hypothèse sur chaque régime est pondérée proportionnellement au total des obligations au titre des régimes afin de déterminer l'incidence totale pour chaque hypothèse présentée.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	1,00 %	(13 875) \$	18 313 \$
Taux d'augmentation des salaires	1,00 %	3 201 \$	(3 061) \$
Espérance de vie	1 année	2 904 \$	(2 928) \$

Chaque analyse de sensibilité est fondée sur la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, il est peu probable que cela se produise, et les modifications de certaines hypothèses pourraient être corrélées. Le calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux variations des hypothèses actuarielles a été effectué selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul du passif comptabilisé.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes :

	2021	2020
Fonds d'actions	51 %	48 %
Fonds de titres d'emprunt et de titres hypothécaires	44 %	44 %
Fonds immobiliers	5 %	8 %

Par l'intermédiaire de ses régimes à prestations définies, la Société est exposée à un certain nombre de risques, dont les plus importants sont décrits ci-dessous :

**Volatilité des actifs :** Les passifs des régimes sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du rendement des obligations de sociétés; si le rendement de l'actif des régimes est inférieur à ce rendement, cela pourrait entraîner un déficit.

**Variations du rendement des obligations :** Une variation du rendement des obligations de sociétés fera augmenter ou diminuer les passifs des régimes, mais elle sera partiellement contrebalancée par une variation inverse de la valeur des placements en obligations des régimes.

**Risque d'inflation :** La majorité des obligations au titre des prestations des régimes sont liées à l'inflation, et une inflation plus élevée entraînera une augmentation des passifs. La majorité des actifs des régimes ne sont pas touchés par l'inflation (obligations à taux d'intérêt fixe) ou ne sont pas étroitement liés à l'inflation (actions), ce qui signifie qu'une hausse de l'inflation fera également augmenter le déficit ou réduira l'excédent.

**Espérance de vie :** La majorité des obligations des régimes consistent à fournir des prestations pendant la durée de vie du participant, de sorte que l'augmentation de l'espérance de vie entraînera une augmentation des passifs des régimes.

Les positions de placement sont gérées au moyen d'un appariement des actifs et des passifs qui a été élaboré afin d'obtenir des placements à long terme conformes aux obligations en vertu des régimes de retraite. La Société surveille la façon dont la durée et le rendement prévu des placements correspondent aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations au titre des prestations de retraite. Les placements sont diversifiés de sorte que la défaillance d'un placement n'aurait pas d'incidence importante sur le niveau global des actifs.

La date de prise d'effet de la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation était le 31 décembre 2020 pour tous les régimes et la prochaine évaluation requise est en date du 31 décembre 2021. À la lumière des évaluations actuarielles les plus récentes, la Société a fourni une lettre de crédit de 5,3 M\$ pour satisfaire aux exigences de financement des régimes de retraite à prestations définies et ne versera pas de cotisations en trésorerie aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 360 \$ pour l'exercice (399 \$ en 2020).

## 19. Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG ») comprend la perte comptabilisée sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées liées aux obligations-recettes de série A et D et les variations latentes de la juste valeur des placements. Les composantes du CAERG sont les suivantes :

	2021	2020
Perte comptabilisée sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	(19 262) \$	(20 937) \$
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(439)	-
	(19 701) \$	(20 937) \$

## 20. Impôts

La charge d'impôt diffère du montant qui serait calculé en appliquant les taux d'imposition fédéral et provinciaux prévus par la loi de 27 % (27 % en 2020) au bénéfice avant impôts. Les raisons des écarts et les incidences fiscales connexes sont les suivantes :

	2021	2020
Perte avant impôts	(32 848) \$	(39 469) \$
Charge (recouvrement) prévu d'impôt sur les bénéfices au taux prévu par la loi	(8 869)	(10 657)
Augmentation (diminution) des impôts découlant des éléments suivants :		
Incidence fiscale du bénéfice d'organismes sans but lucratif	11 242	11 549
Incidence du taux d'imposition sur les revenus de placement	-	(79)
Incidence fiscale des charges non déductibles	1	3
Tranche non imposable de la vente de placements	(941)	-
Autres	(70)	11
	1 363 \$	827 \$

## 21. Instruments financiers

### Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des créances et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance relativement rapprochée. La juste valeur des autres instruments financiers s'établit comme suit :

	2021	2020	Niveau
<b>Passif</b>			
Obligations-recettes, série A	231 110	249 209	Niveau 2
Obligations-recettes, série D	176 821	192 953	Niveau 2
Obligations-recettes, série E	102 532	104 839	Niveau 2
Obligations-recettes, série F	134 417	142 722	Niveau 2
Obligations-recettes, série G	96 915	-	Niveau 2
Emprunt au titre du Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba	12 603	12 926	Niveau 3

La juste valeur des obligations-recettes et de l'emprunt aux termes du Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba est déterminée au moyen de calculs des taux de rendement courants du marché. La juste valeur des placements dans des billets et des obligations à court terme est fondée sur les rendements courants du marché et les valeurs négociées sur le marché.

### Gestion des risques

La Société est exposée à un certain nombre de risques découlant des instruments financiers figurant à son état de la situation financière qui peuvent avoir une incidence sur sa performance opérationnelle. Ces risques comprennent le risque de liquidité, le risque de crédit et de concentration et le risque de marché, qui comprend le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Les instruments financiers de la Société ne sont pas exposés à un risque de change important.

### **Risque de liquidité**

Comme le reste du secteur aéronautique mondial, la Société a été confrontée à une baisse substantielle des produits, du bénéfice et des flux de trésorerie d'exploitation par suite de la diminution du trafic passagers par suite de la pandémie de COVID-19.

Depuis le début de la pandémie, la Société gère ses risques de liquidité en mettant en œuvre des initiatives de réduction des coûts, en reportant les dépenses d'investissement, en augmentant ses frais d'améliorations aéroportuaires et en présentant des demandes pour se prévaloir des programmes de soutien fédéraux, notamment la Subvention salariale d'urgence du Canada, le Fonds de soutien aux aéroports et le Fonds des infrastructures essentielles des aéroports (note 16).

Au cours de l'exercice 2020, la direction a accru la gestion de son risque en liquidant son portefeuille de placements, en augmentant ses facilités de crédit de 50 M\$ et en obtenant une renonciation aux clauses restrictives de la part des porteurs d'obligations, comme il est expliqué plus en détail à la note 14. De plus, en février 2021, des obligations de placement privé de 100 M\$ ont été émises pour financer les dépenses d'investissement et les activités générales (note 14).

La Société met à jour et examine ses projections de flux de trésorerie pluriannuelles régulièrement et au besoin, apparie ses ententes de financement à long terme à ses besoins de trésorerie. Compte tenu de ses cotes de crédit (Moody's : A1 et Standard & Poor's : A aux 31 décembre 2021 et 2020), la Société a un accès rapide à suffisamment de fonds à long terme ainsi qu'à des marges de crédit engagées par l'intermédiaire de facilités de crédit auprès d'une banque canadienne. Les obligations annuelles futures de la Société au titre du remboursement du capital de sa dette à long terme sont décrites à la note 14.

### **Risques de crédit et de concentration**

La Société est exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie, de ses liquidités soumises à restrictions, de ses créances, de ses créances liées à des contrats de location-financement et de ses placements, en cas de défaillance de la contrepartie.

La Société gère le risque lié à la trésorerie, aux liquidités soumises à restrictions et aux placements en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières dont la cote de crédit est très élevée et, par conséquent, elle considère généralement que le risque est faible.

La Société évalue régulièrement la qualité de ses créances et des soldes de ses contrats de location-financement et maintient des provisions pour moins-value au titre des pertes de crédit attendues. Les placements sont limités aux instruments de créance à court et à moyen terme ayant une notation élevée afin de réduire au minimum le risque de crédit.

La Société tire une part importante de ses produits des frais d'aérodrome et des frais de traitement des passagers demandés aux transporteurs aériens ainsi que des frais d'améliorations aéroportuaires perçus par les transporteurs aériens en son nom. Le droit de la Société, en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports de saisir et de retenir des aéronefs jusqu'à ce que les redevances aéronautiques impayées soient payées, atténue le risque de pertes de crédit.

De plus, il existe un risque de concentration, deux transporteurs principaux générant 37 % des produits totaux. Ces transporteurs continuent de fournir des services à la Société et de respecter leurs obligations de paiement.

Les répercussions de la pandémie mondiale sur le secteur aéronautique ont accru ce risque, et la direction a réagi en augmentant la fréquence de surveillance de la balance chronologique de ses créances.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société a contracté une dette à long terme à taux fixe et, par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont aucune incidence sur les paiements d'intérêts. Toutefois, les variations des taux d'intérêt de référence et des écarts de taux en vigueur peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de cette dette.

### **Risque de prix**

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. L'exposition de la Société au risque de prix lié aux titres de capitaux propres découle de ses placements détenus et classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans l'état de la situation financière.

## 22. Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent le personnel de direction clé, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de la Société (note 18) ainsi que sa participation dans des entreprises associées.

En 2021, la Société a versé 167 \$ (2 624 \$ en 2020) à des entreprises associées pour des services d'exploitation inclus dans les services et les réparations à l'état consolidé du résultat net.

La Société a une créance au titre d'un contrat de location-financement de 9 596 \$ (9 640 \$ en 2020) à recevoir d'ATR Cargo One LP et a comptabilisé un profit sur le contrat de location de terrains à long terme dans l'état consolidé du résultat net de 9 640 \$ en 2020. La Société a également fourni des services de gestion immobilière et d'entretien à ATR Cargo One LP et a comptabilisé des produits de 151 \$ (90 \$ en 2020).

### Transactions avec le personnel de direction clé

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, le président et les vice-présidents. La rémunération payée, à payer ou offerte par la Société aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2021	2020
Salaires et avantages à court terme	1,160 \$	1,610 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	135	147
Total	1,295 \$	1,757 \$

## 23. Gestion du capital

La Société est constituée sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et, à ce titre, le bénéfice net est conservé et réinvesti dans l'exploitation et le développement. Par conséquent, les seules sources de capitaux de la Société aux fins des activités d'exploitation et de mise en valeur sont la dette bancaire disponible, la dette à long terme et les bénéfices non distribués inscrits dans l'état de la situation financière de la Société, d'un total de 919 284 \$ (851 464 \$ en 2020).

La Société gère ses tarifs pour les frais aéronautiques et les autres frais de manière à préserver sa capacité de poursuivre ses activités et à maintenir une structure du capital prudente. Elle apporte des ajustements à ces tarifs en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique et des événements et afin de maintenir un bénéfice net suffisant pour répondre aux exigences de couverture de la dette.

Comme il est décrit à la note 14, la Société a obtenu des renonciations en ce qui concerne ses clauses restrictives en matière de taux et, par conséquent, elle respectait ces clauses au 31 décembre 2021.





**WINNIPEG**  
AIRPORTS AUTHORITY

2000 avenue Wellington, bureau 249  
Winnipeg (Manitoba)  
R3H 1C2